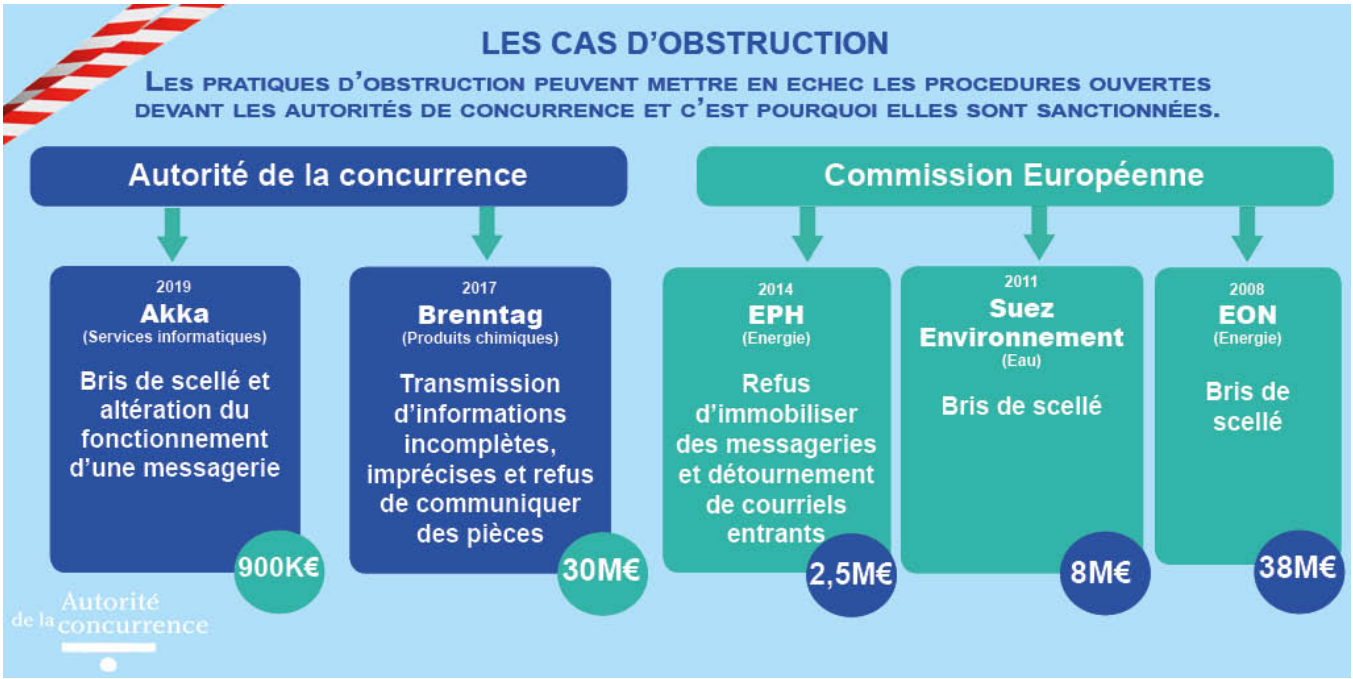
Pratiques d'obstruction : les sanctions prononcées par l'Autorité de la concurrence et la Commission Européenne

Publié le 22 mai 2019

Les pratiques d'obstruction peuvent mettre en échec des procédures ouvertes devant les autorités de concurrence, c'est pourquoi elles sont sanctionnées. Ce fut le cas du groupe Akka Technologies le 22 mai 2019 (décision 19-D-09).



au déroulement d'opérations de visite et saisie réalisées par l'Autorité

Lire le communiqué